Le Journal de l'Association des Historiens des Facultés de Droit

JUILLET 18 Numéro 7

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

L'année qui s'achève a encore été marquée par toute une série d'événements qui ont, plus ou moins directement, touchés notre section. Les blocages universitaires, liés à la mise en place de « Parcoursup » et leurs conséquences ont perturbé beaucoup d'entre nous ; nous ne pouvons qu'espérer que la rentrée prochaine puisse se faire dans les conditions les plus sereines et les plus apaisées.

Ceux d'entre nous qui enseignent en première année auront alors l'occasion de constater, ou non, l'efficacité de ce nouveau système d'orientation. L'avenir dira si ce processus de « sélection » des étudiants évitera de retrouver dans les amphithéâtres ceux qui expliquent dans leurs copies – parmi les nombreuses perles qui nous ravissent autant qu'elles nous horripilent – que les révolutionnaires « sont jeunes et [comme] certains viennent de province, ils sortent beaucoup pour s'amuser et faire la fête » !

Moins anecdotique et plus inquiétant est l'état des recrutements dans notre section au cours de l'année passée. Quatre postes ont été ouverts à la maîtrise de conférences et nous adressons, au nom de l'Association, toutes nos félicitations à Mme Hélène Duffuler-Vialle, M. Pierre-Nicolas Barenot, M. Paul Chauvin-Hameau et M. Hadrien Chino ; nous leur souhaitons une excellente carrière et un plein épanouissement professionnel.

Plus grave peut-être, seulement trois postes ont été proposés au concours d'agrégation alors que l'on pouvait en espérer plus. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que les candidats, maîtres de conférences ou non, qui sont tous d'un excellent niveau, ne peuvent que représenter un atout pour leurs Universités d'accueil. Nous devons ici féliciter les nouveaux agrégés, Mme Elena Giannozzi, M. Frédéric Constant et M. Nicolas Kermabon, et rendre hommage à ceux qui, s'ils n'ont pu connaître le succès, ont eu le mérite d'aller jusqu'au bout de ce concours.

Cette disette de postes de professeurs est d'autant plus surprenante qu'elle n'est pas le fait du ministère mais de certaines Universités, facultés ou sections qui, malgré de nombreuses sollicitations, n'ont pas souhaité publier ceux qui étaient vacants. Il nous faut remercier ici les présidents de section, les facultés et les Universités qui ont accepté de le faire (Les Antilles, Nice et Reims). Or, comme l'a rappelé lors de notre dernière Assemblée générale (cf. le précédent numéro de notre journal), Emmanuelle Chevreau, président de la Section 3 du CNU et du Groupe 1, les projets de réformes en réflexion « pourraient remplacer le recrutement des fonctionnaires par des contrats de droit privé. À terme, cette politique conduirait à hypothéquer l'avenir des sciences humaines et sociales ». Cette absence de réactivité, alors même que le ministère était favorable à la publication de postes supplémentaires, ne peut que nous laisser sceptiques puisqu'il s'agit avant tout de reconnaître la valeur de candidats extrêmement méritants et brillants qui, maîtres de conférences pour la plupart, pourraient ainsi libérer des postes pour les nouveaux qualifiés. Quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir du concours, l'important aujourd'hui est de recruter, tant que nous le pouvons encore, des collègues qui participeront au développement de notre section et à la défense de notre discipline.

En refusant de publier des postes qui pourtant ne sont pas si nombreux, quelle image offrons-nous et quel type d'avenir proposons-nous aux jeunes doctorants qui veulent s'engager dans la carrière universitaire et qui nous font confiance ? Si nous n'avons plus de professeurs agrégés, de quel poids pèserons-nous face aux autres sections ?

Le concours d'agrégation n'est peut-être pas le mode le plus parfait de recrutement et il peut faire l'objet de critiques ; il reste cependant le moins mauvais pour donner sa chance à chacun et se dégager d'un localisme qui n'a pas forcément pour but la défense et la promotion du mérite républicain.

Espérons que la nouvelle année universitaire connaîtra moins de perturbations que celle qui s'achève et que notre discipline fera encore preuve de la belle vigueur qui anime ses membres. Dans cette espérance et pour bien préparer cette rentrée, je vous souhaite, chères et chers collègues, d'excellentes vacances.

Bernard d'Alteroche
Président de l'AHFD

VIE DE L'ASSOCIATION

Le Bureau remercie chaleureusement tous les collègues qui par leurs cotisations régulières permettent de faire vivre l'Association et d'octroyer notamment, tous les deux ans, un **prix de thèse** d'une valeur de 4000 €.

La treizième édition de l'**annuaire** est actuellement en préparation : nous remercions les présidents de section ou directeurs de département de bien vouloir adresser les éventuelles modifications à Karen Fiorentino (karen.fiorentino@u-bourgogne.fr ou karen.fiorentino@laposte.net) ou Xavier Godin (xavier.godin@univ-nantes.fr ou xaviergodin@hotmail.com).

La prochaine **Assemblée générale** se tiendra le samedi 13 octobre 2018 à 11 h, à l'Université Paris II Panthéon-Assas, salle des Conseils, 2e étage de l'aile Soufflot, escalier M.

LA SECTION

Qualifications / Recrutements

• ***Ont été élus aux fonctions de maître de conférences :***

- À l'Université de Saint-Étienne, **M. Pierre-Nicolas Barenot**, auteur d'une thèse intitulée *Entre théorie et pratique : les recueils de jurisprudence, miroirs de la pensée juridique française (1789-1914)*, préparée sous la direction de M. le Professeur N. Hakim, et soutenue le 7 novembre 2014 à l'Université de Bordeaux.
- À l'Université de Tours, **M. Paul Chauvin-Hameau**, auteur d'une thèse intitulée *L'obligation militaire sous l'Ancien Régime*, préparée sous la direction de Mme le Professeur B. Basdevant-Gaudemet et soutenue le 19 octobre 2017 à l'Université Paris-Saclay.
- À l'Université de Reims, **M. Hadrien Chino**, auteur d'une thèse intitulée *L'autorité de la loi sous le Haut-Empire. Contribution à l'étude de la relation entre la loi et le prince*, préparée sous la direction de M. le Professeur Ph. Cocatre-Zilgien et soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas le 12 décembre 2014.

- À l'Université d'Artois, **Mme Hélène DUFFULER-VIALLE**, auteur d'une thèse intitulée *L'évolution de la réglementation de la prostitution pendant l'entre-deux-guerres. L'exemple du Nord de la France*, préparée sous la direction de Mme le Professeur V. Demars-Sion et soutenue à l'Université Lille II, le 6 novembre 2015.

• ***A obtenu une mutation :***

- **M. Mathieu SOULA**, auparavant Professeur à l'Université Champagne-Ardenne (Reims), a été élu à l'Université Paris-Nanterre.

• ***Ont été qualifiés ou requalifiés en vue de la maîtrise de conférences en 2018 :***

- **M. Giorgio BOTTINI**, thèse de philosophie du droit intitulée : *Costumi e consuetudine in Machiavelli* [*Mœurs et coutume chez Machiavel*], préparée en cotutelle ENS Lyon / Università Federico II (Naples), sous la direction de R. Descendre et G. M. Labriola et soutenue à l'Université de Lyon, le 13 novembre 2017.
- **M. Pierre-Louis BOYER**, thèse intitulée : *L'Académie de législation de Toulouse (1851-1958) : un cercle intellectuel de province au cœur de l'évolution de la pensée juridique*, préparée sous la direction de M. le Professeur Poumarède, et soutenue à l'Université de Toulouse, en 2010 (requalification).
- **M. Paul CHAUVIN-HAMEAU**, thèse intitulée : *L'obligation militaire sous l'Ancien Régime* ; thèse préparée sous la direction de Mme le Professeur Basdevant-Gaudemet et soutenue à Paris-Saclay le 19 octobre 2017.
- **M. Axel DEGOY**, thèse intitulée : *Représentation du roi et pouvoir de « faire loy ». Enquête autour de l'activité normative du parlement de Paris à l'époque de Charles VI et de la double monarchie franco-anglaise* ; préparée sous la direction de M. le Professeur Bernard d'Alteroche et soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, le 20 juin 2017.
- **M. Benoît HABERT**, thèse intitulée : *La garantie des libertés, 1852-1870* ; préparée sous la direction des Professeur B. Basdevant-Gaudemet et Fr. Saint-Bonnet et soutenue à l'Université Paris-Saclay le 26 juin 2017.
- **M. Jérôme HENNING**, thèse intitulée : *Le radicalisme d'Édouard Herriot et la crise des institutions (1905-1957)*, préparée sous la direction des Professeurs J.-L. Mestre et É. Gasparini et soutenue à l'Université d'Aix-Marseille, le 9 décembre 2017.
- **Mme Clémentine LACROTTE**, thèse intitulée : *La piraterie et le droit international (fin XVe siècle - XVIIIe siècle)* ; préparée sous la direction du Professeur N. Leroy et soutenue à l'Université de Montpellier, le 10 novembre 2017.
- **Mme Iris LELLOUCHE**, thèse intitulée : *Conversion, exil ou clandestinité ? Les protestants et l'application de la politique monarchique dans le ressort du parlement de Flandre (1668-1790)*, préparée sous la direction de M. S. Dauchy et soutenue à l'Université de Lille II, le 29 novembre 2017.
- **Mme Mathilde LEMÉE**, thèse intitulée : *Les bases constitutionnelles du droit administratif (1789-1945)*, préparée sous la direction du Professeur A. Mergey et soutenue à l'Université Rennes II, le 28 novembre 2017.
- **Mme Hélène ORIZET**, thèse intitulée : *Le service public de l'Éducation nationale sous la Troisième République*, préparée sous la direction des Professeurs G. Bigot et G. Dumont et soutenue à l'Université de Nantes, le 7 novembre 2017.

- **M. Chris RODRIGUEZ**, thèse intitulée : *Les procès des* Acta Alexandrinorum : *une vision des vaincus sur les relations entre Alexandrie et Rome aux deux premiers siècles de notre ère*, préparée sous la direction du Professeur J.-P. Coriat et soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, le 1er décembre 2017.
- **M. Marc THÉRAGE**, thèse intitulée : *Le cercle des affaires, entre suspect et bienfaiteur. L'invention du droit criminel des affaires dans l'ombre de la police économique : l'exemple de Flandre wallonne et en Hainaut (XVe-XVIIIe siècle)*, préparée sous la direction du Professeur L. de Carbonnières et soutenue à l'Université Lille II, le 22 novembre 2017.
- **Mme Camille WATHLE**, thèse intitulée : *Les juristes internationalistes français face à la colonisation entre 1880 et 1914*, préparée sous la direction des Professeurs É. Gasparini et Chr. Bruschi et soutenue à l'Université d'Aix-Marseille, le 2 décembre 2016.

• ***Ont été recrutés comme enseignants contractuels :***

- M. Guillaume BERGEROT à l'Université du Maine,
- Mme Marie-Anne DAILLANT à l'Université de Nantes,
- Mme Audrey VIROT à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Nouvelles diverses concernant nos collègues

- Le 14 juin 2018, **Boris BERNABÉ**, professeur à l'Université Paris-Saclay, a été élu Doyen de la Faculté de droit Jean-Monnet.
- Au mois de juin dernier, **Didier VEILLON**, professeur à l'Université de Poitiers, a été élu Doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales.
- Au mois de septembre dernier, **Pierre-Olivier CHAUMET**, maître de conférences HDR à l'Université Paris VIII, a été élu Doyen de la Faculté de droit.
- Le 12 septembre 2017, **Xavier GODIN**, professeur à l'Université de Nantes, a été élu directeur du département d'histoire du droit.

Distinction

- Le 10 juillet 2018, le Président du Conseil départemental de la Vendée, M. Yves Auvinet, a remis à **Olivier GUILLOT**, professeur émérite de l'Université Paris IV - Sorbonne et ancien Président du Centre vendéen de recherches historiques (La Roche-sur-Yon), la médaille d'honneur du Département, en présence de Maurice Quénet, Président du CVRH, Yannis Suire, Directeur, Pierre Legal, ancien Directeur, et Marie-Yvonne Crépin, membre du conseil scientifique.

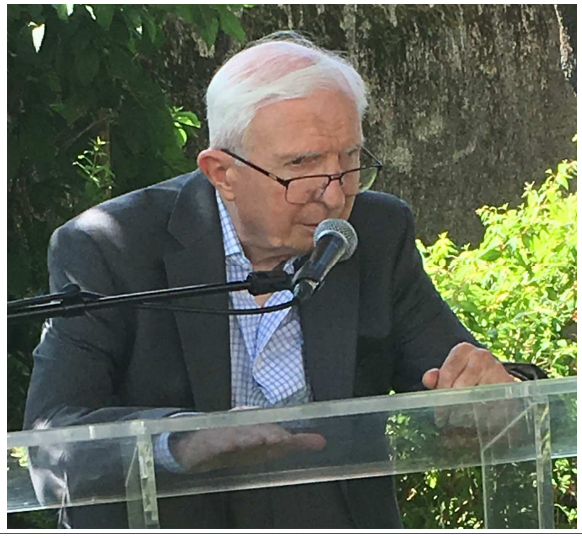

Au premier rang : MM. Y. Auvinet et O. Guillot, Mme O. Guillot.
Au deuxième rang, de gauche à droite : MM. P. Legal, Y. Suire et M. Quénet.
© Conseil départemental de la Vendée.

LA VIE ACADÉMIQUE

Concours d'agrégation 2017-2018

À l'issue de la deuxième épreuve (1ère leçon en loge) consacrée au droit romain, dont les sujets ont été publiés dans le précédent numéro de ce journal, ont été déclarés admissibles :

- M. Julien BROCH,
- Mme Charlotte BROUSSY,
- M. Thérence CARVALHO,
- M. Frédéric CONSTANT,
- Mme Anne DOBIGNY-REVERSO,
- Mme Elena GIANNOZZI,
- Mme Laetitia GUERLAIN,
- M. Nicolas KERMABON,
- M. Samuel SANCHEZ,
- M. Victor SIMON,
- M. Liêm TUTTLE,
- Mme Audrey VIROT.

La troisième leçon (épreuve de 24 heures) s'est déroulée du 16 janvier au 1er février 2018. Les sujets tirés ont été :

- Le roi souverain justicier (droit public),
- Les pénitentiels (droit canonique),
- Le consentement à l'impôt (droit public),
- Les clercs (droit canonique),
- Le débiteur insolvable face à ses créanciers (droit privé),
- La Fronde (droit public),
- L'Église et l'argent (droit canonique),
- La femme (droit canonique),
- La raison d'État (pensée politique),
- La circonscription administrative intermédiaire depuis 1789 (droit public),
- Le léninisme (pensée politique),
- L'anarcho-syndicalisme (pensée politique).

La quatrième épreuve (deuxième leçon en loge) s'est déroulée du 6 au 21 mars. Les sujets proposés au commentaire ont été :

- Extrait de J. Savary, *Le parfait négociant*, éd. Augmentée par J. Savary des Bruslons et Ph.-L. Savary, 1757, Paris, Les Frères Estienne, p. 13 et s.
- Extrait du discours que M. Julien, président des assises, a prononcé à l'ouverture de la session, le 13 août 1832, in *Le Précurseur. Journal constitutionnel de Lyon et du Midi*, n° 1750, 16 août 1832, p. 1.
- A. Loisel, *Institutes coutumières*, Épître dédicatoire à MM. Loisel, 1607.
- Lettre de rémission pour Geneviève Charpie, in *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs de province*, éd. G.B. Depping, t. II, *Administration de la justice - Police - Galères*, Paris, Imprimerie nationale, 1851. p. 238-239.
- Chambre des députés, séance du 8 juin 1880, in *Journal officiel de la République française*, 9 juin 1880, p. 6267.
- R.-J. Pothier, *Traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de la femme*, in *Œuvres*, éd. A.-M. Dupin, Paris 1824-1828, 10 vol., t. I, 1ère partie, section I, paragraphe 1, 3-6, p. 5-9.
- E.-N. Pigeau, *La procédure civile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions ordinaires du royaume*, Paris, 1779, t. I, Livre II, Partie IV, Titre II, Chapitre I, p. 574.
- J. Domat, *Les quatre livres du Droit public*, 1697, éd. J. Rémy, 1829, Centre de philosophie politique et juridique, URA-CNRS, Université de Caen, 1989.
- Plan de Constitution présenté à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793, l'an II.
- P.-A. Fenet, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, Discussions, motifs, rapports et discours, t. VIII, 1836, p. 103 et s.
- Chambre des députés, Annexe n° 2865 (séance du 5 juillet 1880), Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives à la liberté de la presse par M. Lisbonne, député, in *Journal officiel de la République française*, 1880, p. 8289.
- Richer de Reims, Discours de Hugues au roi Louis, in *Histoire de France (888-995)*, éditée et traduite par R. Latouche, Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge, 1930, t. I, Livre II, 51, p. 210-211 (traduction modifiée).

Les résultats ont été proclamés le jeudi 22 mars et les candidats déclarés admis par ordre de mérite sont :

1re : Mme Elena GIANNOZZI, auparavant maître de conférences à l'Université de Montpellier qui, en septembre, prendra ses fonctions à l'Université Champagne-Ardenne (Reims).

2e : M. Frédéric CONSTANT, auparavant maître de conférences à l'Université Paris Nord qui, en septembre, prendra ses fonctions à l'Université de Nice.

3e : M. Nicolas KERMABON, auparavant maître de conférences à l'Université du Mans qui, en septembre, prendra ses fonctions à l'Université des Antilles.

La matière tirée au sort pour le prochain concours est : Droit romain.

Nouvelle revue

En mai 2018, une publication a vu le jour, à l'initiative d'historiens du droit, de comparatistes et de spécialistes de droit positif : *Tribonien. Revue critique de législation et de jurisprudence*. *Tribonien* est une revue critique de droit contemporain qui puise ses arguments dans l'histoire du droit et les droits étrangers.

Son domaine recouvre l'ensemble des sources juridiques actuelles, de droit public comme de droit privé. Sa méthode consiste à soumettre cette matière à des réflexions, des définitions, des raisonnements que l'histoire et les droits étrangers mettent à la disposition des juristes.

Son ambition, dans cette perspective, la porte à étendre le domaine des controverses doctrinales à des arguments le plus souvent délaissés aujourd'hui, sélectionnés par-delà l'espace et le temps.

Cette revue est le fruit d'une collaboration entre quatre laboratoires de recherche : l'Institut d'histoire du droit de l'Université Paris II (UMR CNRS 7184), le Centre Michel de L'Hospital de l'Université Clermont Auvergne, l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe de l'Université Rennes I (UMR CNRS 6262) et l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (UMR CNRS 8103).

Tribonien est une revue semestrielle éditée par la Société de législation comparée.

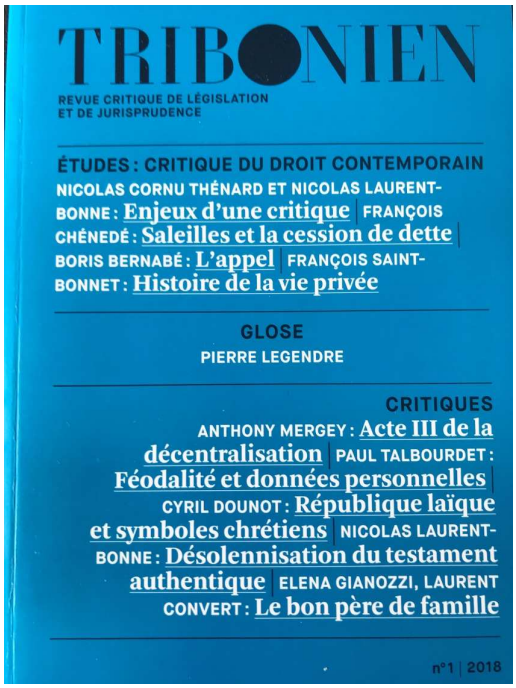

Association des Historiens des Facultés de Droit
12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05

Membres du bureau

Présidents d'honneur : Maurice QUÉNET, Jacques KRYNEN
Président : Bernard D'ALTEROCHE
Vice-présidents : Sophie PETIT-RENAUD, Nicolas WAREMBOURG
Trésorier : Xavier GODIN
Secrétaire général : Karen FIORENTINO

Cotisations

L'Association a adopté deux tarifs :
- 25 € pour les maîtres de conférences et professeurs de 2e classe ;
- 40 € pour les professeurs de 1ère classe, de classe exceptionnelle et émérites ou en retraite.

Le paiement de la cotisation peut s'effectuer :
- soit par chèque à l'ordre de l'Association, adressé au trésorier, à l'adresse suivante : M. Xavier Godin, 21, rue Russeil, 44000 Nantes,
- soit sur le compte de la Caisse d'Épargne :
  BIC : CEPAFRPP751 / *IBAN* : FR76 1751 5000 9208 5009 8936 350.

Il est possible d'obtenir, auprès du trésorier, un reçu fiscal au titre « des dons à certains organismes d'intérêt général ».